

REGLEMENT INTERIEUR DU TSV

Le TSV (Tir Sportif de Vitesse) est une discipline sportive qui se pratique exclusivement sous contrôle du **moniteur TSV présent**.

Cette discipline ne peut être pratiquée, que par des tireurs confirmés, jugés aptes à l'exercice de ce genre de tir par le responsable de la section, et pratiquant les entraînements mensuels avec régularité.

Le TSV ne pourra être pratiqué que lors de séances d'entraînements planifiés et organisés par le responsable de la section.

Il est **strictement interdit** d'utiliser les « alvéoles TSV » sans moniteur.

Il est impératif que les tireurs pratiquant en dehors des entraînements planifiés et organisés par le responsable soient **au moins deux sur le pas de tir dont un moniteur**.

Les règles de sécurité régissant la manipulation des armes sont actives au sein de la section. Une « SAFETY AREA » est présente et identifiée clairement sur le pas de tir homologué TSV. Chaque tireur doit en avoir pris connaissance. Le port de protections auditives et de lunettes de protection est obligatoire.

Les cibles papier, métal, autre... seront toujours installées de façon à ne jamais risquer d'engendrer des ricochets, des tirs latéraux, etc ...

Outre le respect extrêmement strict des consignes de sécurité et des ordres donnés dans ce sens par le responsable de la section, tous tireurs participants à la discipline s'engagent à :

- Participer à la mise en œuvre et au rangement du matériel utilisé pour les tirs ainsi qu'aux tâches liées à l'organisation des séances d'entraînements.
- Participer à 1 entraînement obligatoire/mois minimum et, si besoin, se rendre disponible au moins 1 journée pour participer à la vie de la section. Les cas particuliers seront étudiés au cas par cas par le responsable de la section.
- Deux avertissements portant sur le non-respect avéré des consignes générales de ce règlement et/ou d'une attitude incompatible avec nos valeurs associatives, et/ou un comportement antisportif, entraîneront l'exclusion du contrevenant pour une durée indéterminée.
- La pratique du TSV, débouche sur la compétition.

Cyril DUPRÉ

Responsable de la section TSV

Club de Tir de la Valouze